



Envoyé en préfecture le 01/07/2024  
 Reçu en préfecture le 01/07/2024  
 Publié le 01 JUL. 2024  
 ID : 033-213302078-20240627-DELIB202441-DE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2024

### DELIBERATION 2024.41 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT MUNICIPAL AU FOOTBALL CLUB MASCARET

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	20 JUIN 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	27 JUIN 2024
Conseillers présents	19	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	9	Secrétaire de séance	Virginie VIDORRETA – conseillère

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe				
DUBREUIL Thierry, Adjoint				
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe				
BOUEY Gilles, Adjoint				
COMBIER Audrey, Adjointe				
MASSY Joel, Adjoint		X		M de LAUNAY
GLIZE Caroline, Adjointe		X		Mme NABET-GIRARD
FLAHAUT Serge, adjoint				
CARO Chantal, CM				
GIRARD Philippe, CM				
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
PRUVOST Gilles, CM				
BEAUCHENE Natacha CM		X		Mme VIDORETTA
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M BOUEY
CLAVIER Yannick CM				
EMERIAU Régis, CM				
LARGOUET Karyn, CM		X		M PRUVOST
GANNE Arnaud, CM				
BRARD Philippe, CM				
GUIRIEC Marilyn, CM				
VIDORRETA Virginie, CM				
MEZERGUE Clément, CM		X		Mme SARRAZIN
VEYSSIERE André, CM				
FONTAINE Aline, CM		X		M BOISSEAU
CARRERE Sophie, CM		X		M VEYSSIERE
MALVILLE Frédéric, CM		X		M GIRARD
BOISSEAU Marc, CM				
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT MUNICIPAL AU FOOTBALL CLUB MASCARET

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention de mise à disposition d'équipement municipal signée avec l'association du Football Club Mascaret le 13 février 2023 ;

Vu la nécessité de mettre à jour cette convention suite à l'acquisition d'un modulaire aménagé en snack tout équipé mis à disposition de l'association ;

Vu la présentation faite en commission ressources du 19 juin 2024 ;

Vu le rapport de Gilles Bouey, Adjoint délégué au Maire ;

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la convention de mise à disposition d'équipement municipal à compter du 27 juin 2024 tel qu'annexée.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur Gilles Bouey, Adjoint au Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

Publiée le  
Le Secrétaire de séance



Virginie Vidorreta

Fait à Izon, le 27 juin 2024  
Le Maire,



Laurent de LAUNAY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.